Association des Parents d'Elèves d'Etival organise son



BRIC A BRAC Le DIMANCHE 18 MAI 2025 à ETIVAL



Toute la journée sur le parking de l'école et la route de Voivres (Installation à partir de 7H00, début des ventes à 8H00, fin à 18H00)

Non-professionnels uniquement.

Pas de vente d'articles neufs, de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, d'animaux, d'armes. Prix de l'emplacement : 2€ par mètre linéaire (mini : 2m mini avec voiture: 4m autres véhicules: longueur totale

J'ai exposé à ce même bric à brac en 2022 : □ 2023 : □ 2024 : □

Autres précisions.....

à garer sur l'emplacement).	rement aux coopératives scolaires.		ales. longueur totale			
	•	es-midi : course de voitures à pédal	lior)			
ŕ	` ` '	•	,			
Mr LEVERT Arnaud Mr SOREAU Yann	21 Cours Patrick DEPAILLI 15 rue Alphonse Allain	ER 72700 Etival-Lès-Le-Mans 72700 Etival-Lès-Le-Mans	06.09.33.00.63			
<u>Ou</u> à déposer sous envelop	ppe dans la BANETTE « AP2E »	à la Mairie (Fermé le jeudi).				
≫≫ découper ≫≫≫	: découper⊁≯≯ découper⊁≯	≯ découper≯≯ découper≯	≫ découper			
		etres soitX 2 € =				
Règlement à l'inscription : en	espèces □ en chèque □					
Le règlement est non récupér placement sous réserve des di		nts ne sont attribués que si le paiem	ent est effectué, sinon			
Organisateur : Associatio	n AP2E Bric à brac du 18 I FESTATION – INSCRIPTIO	Mai 2025 à Etival-lès-le-Mans (Sa N (Toutes les mentions sont obligatoires)	arthe)			
Je soussigné(e)						
Nom	NomPrénom					
Adresse	CP	Ville				
N° de téléphone:	hone:et /ou adresse Mail					
Né(e) le	à Département	Ville				
	re N°)					
Délivrée le	par					
Marque, modèle et immatricu	lation du ou des véhicule(s)					

Tout participant doit se conforter au règlement intérieur de la manifestation. Le règlement intérieur peut-être obtenu sur simple demande. Le règlement intérieur sera affiché le jour de la manifestation régulièrement sur le site.

Déclare sur l'honneur :

- ne nac être commercant(e)
- e)

NE PAS JETER SUR LA VOIE **PUBLIQUE**

•	ne pas ene commerçani(e)
•	ne pas être professionnel(le

•	ne vendre que des objets personnels et usagés	s (article L 310-2	du Code du commerce)	
•	ne pas avoir participé à 2 autres manifestation	ons de même nat	ure au cours de l'année civile (article R	321-9 du code Pénal)
	Fait à	le	Signature	